

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
A la majorité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 03/03/2025
Et
Publication ou notification du :
03/03/2025

L'an 2025, le 28 Février à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/02/2025.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, VILLEY Séverine,
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusées ayant donné procuration :

Mmes : CORNUAULT Yolande à M. DELIGNY Frédéric, QUERCY Christine à Mme ORLAND Martine

Excusé : M. DE BLOIS Bruno

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

2025-02 – Approbation de la ligne de trésorerie pour le financement des investissements 2025 de la commune

Pour financer les investissements 2025 de la commune, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 €.

Monsieur le Maire de Sennely a consulté le Crédit Agricole Centre Loire pour une ligne de trésorerie de 100 000 € (cent mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 12 mois
- A l'échéance contractuelle, la ligne de crédit devra être soldée
- Mise à disposition : au fur et à mesure des besoins par crédit d'office (2 jours ouvrés)
- Remboursement des fonds au gré de l'emprunteur par débit d'office (2 jours ouvrés)
- Facturation des intérêts : tous les mois au prorata des montants et des durées de tirages
- Base de calcul des intérêts : jours exacts/365
- Index de référence : EURIBOR 3 MOIS moyenné flooré à 0,00%
- Marge : 0,89%
- Commission d'engagement : 0,25% l'an réglée dès la prise d'effet du contrat par débit d'office
- Frais de dossier : 106€ réglés dès la prise d'effet du contrat par débit d'office

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'AUTORISER à 13 voix Pour et 1 Abstention** Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques

En mairie, le 28/02/2025

Le Maire,
M. de DREUZY Philippe

